



# POUR DES **alternatives** **solidaires!**

## 6. ASSURER UNE POLITIQUE D'ACCUEIL DIGNE, HUMAINE ET SOLIDAIRE ? C'EST POSSIBLE !

*En commençant par la suppression  
immédiate des centres fermés  
et la mise en place  
d'une procédure  
de régularisation permanente  
sous la responsabilité  
d'une commission  
indépendante*

### LE CHIFFRE

**0,23** % La mal-nommée  
« crise migratoire »,  
c'est 1,2 million de  
demandes d'asile introduites dans les  
États membres de l'UE en 2016, ce qui  
représente potentiellement 0,23% de la  
population européenne...

## 1. POLITIQUE D'ACCUEIL DES MIGRANTS ? VERS PLUS DE STIGMATISATION ET D'EXCLUSIONS

Trop systématiquement victimes de préjugés, de violences, de mesures de refoulement et d'enfermement, les migrant.e.s et les réfugié.e.s sont avant tout les victimes de conflits armés et de l'accroissement important des injustices et des inégalités au niveau mondial. À titre illustratif, entre 1980 et 2016, les 1% les plus riches ont capté 27% de la croissance mondiale alors que les 50% des pays les plus pauvres n'ont capté pour leur part que 12% des richesses créées. En la matière et quoi qu'il en soit, **il convient prioritairement de parer à l'urgence humanitaire, de mener une politique d'accueil digne et solidaire des personnes migrantes et de respecter scrupuleusement le droit international en matière de Droits de l'Homme et du droit d'asile.**

### Une solidarité internationale en berne

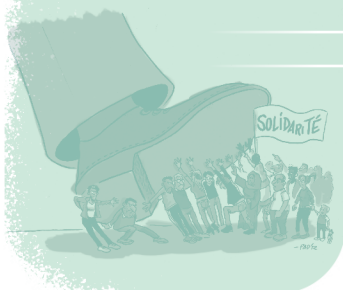
Un chiffre record... En 2016, on dénombrait 65,5 millions de personnes déplacées, dont 22,5 millions le sont à l'extérieur de leur propre pays. La politique généralisée de limitation drastique des arrivées et de maximisation des retours génère des mesures attentatoires aux droits fondamentaux des migrant.e.s ainsi qu'à leur criminalisation et leur stigmatisation sociale. Rappelons encore que 84% des personnes ayant dû fuir leur pays sont accueillies dans des pays en développement et dix pays, représentant moins de 2,5% du PIB mondial, accueillent à eux seuls 56% des réfugié.e.s de la planète. C'est dire que

les principaux pays d'accueil sont d'abord les pays les plus pauvres. **Les pays riches (dont les pays européens) contribuent ainsi en moyenne relativement peu à l'accueil des réfugié.e.s** et portent par là même une assez lourde responsabilité dans l'aggravation de la « crise des réfugié.e.s ».

### Une Europe forteresse

En 2017, ce sont plus de 3.100 migrant.e.s qui sont morts ou ont disparu en Méditerranée dans l'espoir d'atteindre les rivages de l'Europe ! En la matière, le manque de réelle lucidité, de courage, de coordination et de solidarité des États européens en termes de politique d'accueil des migrant.e.s participe à une déresponsabilisation générale de ceux-ci et signe au final l'échec et le caractère inhumain de la politique européenne et de la plupart de ses États membres en matière d'asile et de migration. Un peu partout, le populisme, l'idéologie identitaire et l'extrême droite gagnent du terrain, déchirant les nations européennes entre elles et poussant l'Europe dans une véritable fuite en avant où les seules solutions désormais envisagées sont faites de refoulements, d'enfermement (via la multiplication de centres fermés), d'externalisation du contrôle des frontières au-delà de la Méditerranée (via l'implantation de « plateformes de débarquement ») au travers d'accords avec certains pays situés sur les côtes nord-africaines, sans qu'aucune garantie que le respect des droits fondamentaux des migrant.e.s ainsi refoulés ne soit assurée. Le coût

*« Les pays riches contribuent en moyenne relativement peu à l'accueil des réfugié.e.s. »*



exorbitant de ces mesures de protection et de refoulement contribue à détourner une part significative de l'aide européenne de l'Agenda 2030 de l'ONU pour la réalisation des Objectifs de développement durable. Et surtout, cette Europe forteresse se bâtit dans le déni absolu du fait que les migrations font intégralement partie de son histoire (et de celle du monde), qu'elles le resteront à l'avenir, et qu'elles constituent un facteur d'enrichissements multiples pour les pays, qu'ils soient de départ, de transit ou d'accueil. Cette absence de prise de conscience des apports positifs des migrations et de vision politique à long terme conduit l'Europe (et ses pays membres) à l'impasse et à un repli stérile sur elle-même.

### Une politique d'accueil peu soucieuse des droits fondamentaux

La politique belge d'asile et migration bafoue un peu plus chaque jour les droits humains fondamentaux. Sur fond de menace terroriste, le démantèlement de la loi de 1980<sup>1</sup> à l'œuvre depuis 2014 entraîne un **démantèlement progressif des droits des étrangers** et une augmentation de l'insécurité juridique. Les migrant.e.s, au même titre que les allocataires sociaux, sont assez systématiquement pointé.e.s du doigt comme des « abuseur.euse.s » ou des « profiteur.euse.s », menaçant notre protection sociale et notre bien-être collectif. C'est une politique délibérée de stigmatisation et de division qui se joue de la sorte, au détriment des personnes les plus faibles et des plus précarisés. Ne nous y trompons pas ! Cette politique démagogique, qui surfe sur les peurs savamment entretenues d'une partie de la population craignant pour son avenir et son niveau de vie, n'a pour principal objectif que de détourner l'attention de l'opinion publique des mesures de démantèlement de l'État social et de restrictions des droits – réellement précarisantes et insécurisantes celles-là – menées tambour battant par le gouvernement fédéral actuel. **Instrumentaliser la question migratoire pour tenter de camoufler les effets régressifs d'une politique d'inspiration nettement néolibérale** est un piège

*« Les bévues et les violences policières à l'égard des migrant.e.s se multiplient. »*

grossier mais malheureusement trop souvent efficace.

Ainsi, en Belgique, le gouvernement Michel, au travers de l'action menée par le secrétaire d'État à l'Asile et la Migration, n'a de cesse de durcir le ton et de mener **une politique dure et répressive en matière d'asile et de migration**, flirtant consciemment avec les limites des Conventions internationales pour la protection des Droits de l'Homme. Dissuasions, restrictions, enfermements et expulsions en sont les lignes de force. Cela se traduit notamment, sur le plan budgétaire, par une augmentation de 35% du budget consacré aux rapatriements entre 2014 et 2017. Les bévues et les violences policières à l'égard des migrant.e.s se multiplient, tandis qu'un pas supplémentaire dans l'inhumanité vient encore d'être franchi par la décision du gouvernement de **rouvrir de nouveaux centres fermés à destination des familles – et donc d'enfants** – passant outre les condamnations dont la Belgique a déjà fait l'objet par le passé, pour la même raison, par la Cour européenne des Droits de l'Homme. Par ailleurs, entre **100 et 150.000 personnes « sans-papiers »** présentes sur notre territoire restent exclues de toute forme d'existence légale, vivant le plus souvent dans des situations de

1 Loi du 15 décembre 1980 sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers.

grande précarité et exposées à de nombreuses formes de violences et d'exploitations. La **situation des femmes migrantes** et en situation irrégulière est particulièrement critique,

étant davantage encore exposées aux violences physiques et sexuelles et à l'exploitation économique, sans que les pouvoirs publics ne s'en préoccupent particulièrement.

## 2. POUR UNE POLITIQUE D'ACCUEIL DIGNE, HUMAINE ET SOLIDAIRE ? NOS REVENDICATIONS !

**Le MOC revendique la dépenalisation du séjour illégal des étrangers.** L'application de lois pénales pour une infraction de nature administrative relève de pratiques particulièrement injustifiées de la part d'un État de droit. **Considérer les migrant.e.s comme des êtres humains en quête de sécurité et non plus comme des criminel.le.s doit constituer un premier pas vers une politique d'accueil plus juste et plus solidaire.**

**De manière générale, il s'agit de faire le choix d'une politique d'accueil plutôt que celui d'une politique d'enfermement.**

### Vers une Europe solidaire des pays du sud...

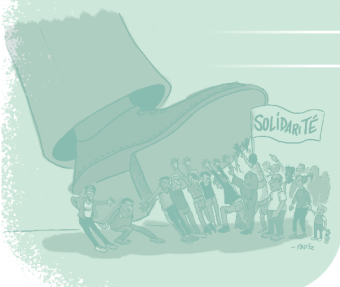
La politique d'externalisation de gestion des flux migratoires de l'UE condamne les migrant.e.s à l'enfermement dans des camps aux portes de nos frontières. Cette politique pose de graves questions éthiques et juridiques, l'UE se rendant de la sorte complice d'États où le respect des Droits de l'Homme n'est absolument pas respecté.

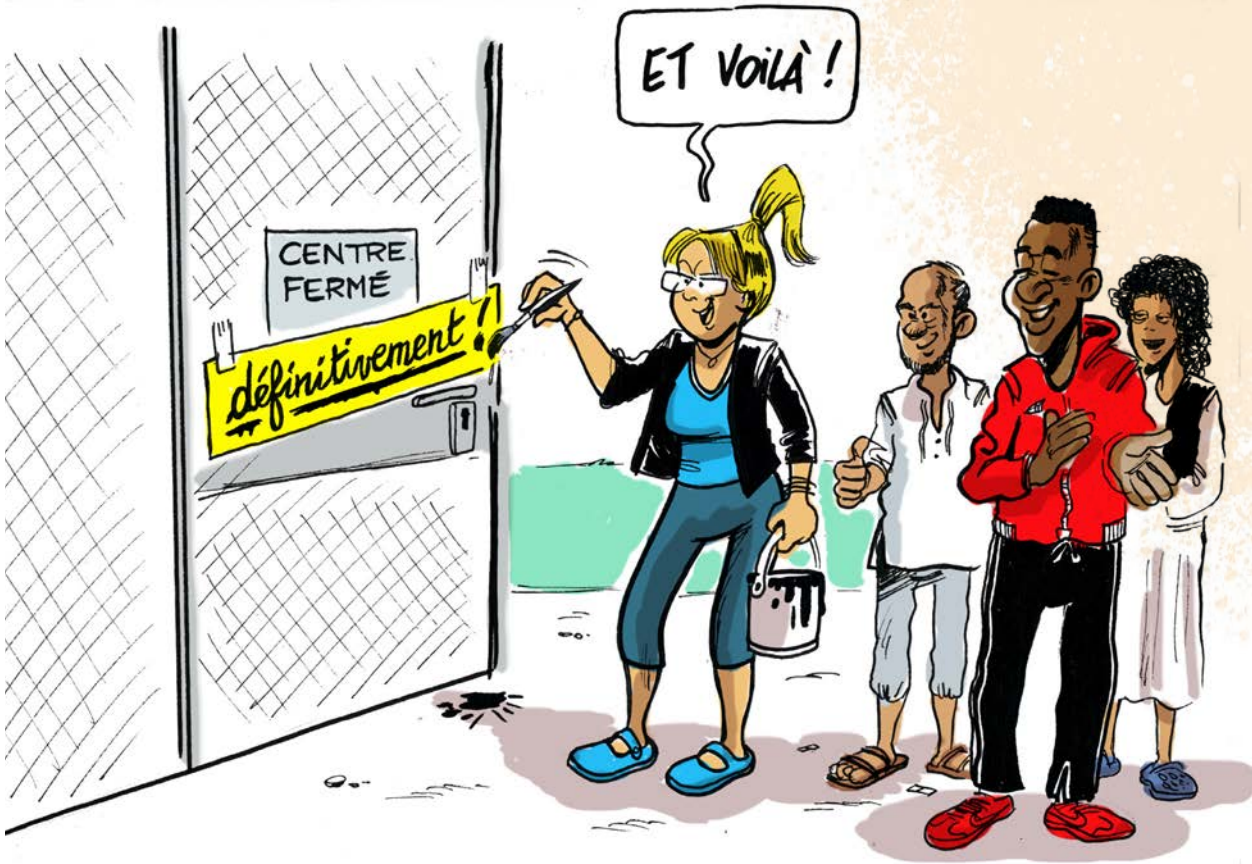
L'UE doit changer de cap et développer une politique de migration qui, plutôt que de dépenser des milliards d'euros supplémentaires dans le renforcement du contrôle de ses frontières extérieures (via notamment une augmentation considérable des moyens humains et logistiques de Frontex), mobilise les fonds nécessaires à un **accueil solidaire et respectueux des conventions internationales, tout en multipliant les voies légales et sûres de migration.**

### Vers une Belgique qui accueille et non qui refoule et enferme !

L'enfermement n'est plus acceptable ! Hommes et femmes (et enfants) en centres fermés sont privés de liberté alors qu'ils n'ont commis aucun délit. Se retrouver en séjour irrégulier est le fruit d'une politique migratoire restrictive. Pourtant, le secrétaire d'État à l'Asile et la Migration ferme des centres d'accueil et propose un « master plan centres fermés » visant à doubler la capacité d'enfermement (610 places en 2017 pour 1066 places en 2021). La création de structures d'accueil fermées pour les familles au centre 127bis repose à nouveau la question de l'enfermement des mineurs. La Belgique a été condamnée à maintes reprises pour la non prise en compte de « l'intérêt supérieur de l'enfant » dans ce cadre. Il est dès lors intolérable et injustifiable de permettre le placement de familles en centres fermés. Les conditions de détention

*« Il s'agit de faire le choix d'une politique d'accueil plutôt que celui d'une politique d'enfermement. »*





en centres fermés s'apparentent à celles des prisons sauf qu'aucun contrôle démocratique n'y est permis... De plus, on évalue le coût en centre fermé à 192 euros/personne/jour, là où un accueil en collectivité revient à 40 euros/personne/jour et en logement individuel à 37,77 euros/personne/jour.

Le MOC réclame la suppression de tous les centres fermés et réclame un investissement dans une politique d'accueil et d'accompagnement mobilisant notamment les fonds actuellement octroyés au fonctionnement et à la construction des centres fermés.

### Vers des voies de migration européennes sûres et légales...

- S'agissant fondamentalement de vies et de dignité humaines, il est plus qu'urgent de **mettre en place des voies légales et sécurisées de migration** pour obtenir une protection internationale en Europe, ce qui permettra de lutter efficacement contre la traite et l'exploitation des êtres humains.
- Le Règlement dit « de Dublin » génère des coûts financiers lourds et inutiles liés au rapatriement des candidat.e.s réfugié.e.s entre États et fait peser sur les pays d'entrée la seule charge de la migration vers l'Europe. Il s'agit de remplacer ledit Règlement par un **mécanisme de répartition équitable des demandeur.euse.s d'asiles** entre les États membres, sur base de critères clairs et objectifs.
- **Respecter le principe de non refoulement** des personnes migrantes vers un pays où leur sécurité et leurs droits fondamentaux ne sont pas garantis, tel que le prévoit la Convention de Genève et la Convention européenne des Droits de l'Homme.
- **Instaurer un mécanisme européen de plainte** pour les personnes migrantes qui voient leurs droits fondamentaux violés à nos frontières.
- Substituer aux « pactes migratoires » avec les pays africains un véritable partenariat euro-africain pour la **réalisation des Objectifs de développement durable**.

## « Il s'agit de mettre en place une procédure de régularisation permanente. »

### Vers une Belgique qui simplifie la régularisation...

La priorité doit être donnée au droit au séjour légal sur base d'une situation humanitaire urgente avec une prise en compte des attaches durables avec la Belgique. Au niveau législatif, il s'agit de :

- Permettre l'application non restrictive de l'article 9bis (circonstances exceptionnelles) et 9ter (motifs médicaux);
- Mettre en place une **procédure de régularisation permanente** prise en charge par une **commission indépendante** pour permettre de sortir d'une procédure à charge vécue comme particulièrement arbitraire et injuste. Cette dernière doit être basée sur des critères clairs, objectifs et non limitatifs inscrits dans la loi ; comme par exemple : une procédure de demande d'asile déraisonnablement longue (plus de 6 mois), le fait que l'emploi soit régularisé ou considéré comme convenable...
- Faire du regroupement familial un droit effectif non limitatif et non conditionné à des ressources matérielles ;

- **Porter une attention particulière aux femmes et aux Mineurs Non Accompagnés (MENA)** via :

1. La ratification et l'application de la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre les violences à l'égard des femmes via notamment le développement d'une politique de « genre » dans la procédure d'asile ;
2. La mise en place de procédures adaptées aux MENA encadrées par du personnel formé et en nombre suffisant ;
3. L'utilisation de tests d'âge qui prennent en compte l'origine ethnique afin d'éviter les erreurs qui génèrent des conséquences dramatiques pour les mineurs déclarés majeurs...

- Se doter, tant au niveau belge qu'euro-péen, d'une **politique d'immigration économique** basée sur des droits et des obligations égaux et effectifs pour tou.te.s les travailleur.euse.s.

## 3. NOS AUTRES REVENDICATIONS

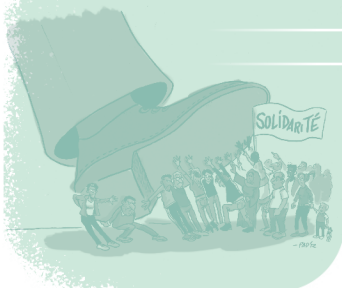
### Un respect strict des conventions internationales :

- Respecter les accords de Schengen en supprimant les contrôles aux frontières entre États membres.
- Appliquer de manière intégrale la Convention de Genève, la Convention Européenne des Droits de l'Homme, la Déclaration universelle des Droits de l'Homme et la Convention internationale des Droits de l'enfant.
- Développer une politique européenne proactive en matière de migration écono-

mique pour lutter contre l'exploitation et le dumping social.

### Une approche pérenne, humaine et digne de l'accueil en Belgique :

- Mettre en place un accueil qui respecte les critères suivants :
  1. **Une transformation de l'aide matérielle en aide financière** qui permet aux personnes de se sentir respectées. L'accueil doit être individuel et non plus collectif;



2. Une **interdiction que l'accueil soit sous-traité au privé**. Il s'agit d'une prérogative du secteur public et associatif qui permet de garantir un encadrement professionnel.
- L'arrêt immédiat de la criminalisation des travailleur.euse.s migrant.e.s qui sont victimes d'exploitation et le respect de leurs droits fondamentaux via :
    1. La mise en œuvre de la directive sanction (2009/52/CE) et de la loi du 11 février 2013 en particulier en ce qui concerne l'égalité, le paiement des salaires et la responsabilité solidaire;
    2. La mise en place d'un guichet sûr permettant de porter plainte contre toute forme de violation des droits et d'exploitation;
    3. La levée de l'immunité diplomatique dans les cas d'exploitation avérés pour défendre les travailleur.euse.s employé.e.s dans les ambassades ou consulats.
  - Renforcer la protection des asbl en interdisant les rafles de la police dans les milieux associatifs.
  - **Le refus de toute criminalisation de la solidarité citoyenne.**
  - Lutter contre la criminalisation des médecins dans le cadre de la restriction de l'Aide médicale urgente en facilitant les démarches pour tou.te.s les migrant.e.s, qu'ils elles soient demandeur.euse.s d'asile ou sans-papiers via :
    1. Le soutien des demandeur.euse.s de la carte médicale dans leurs démarches administratives;
    2. La mise en place d'une durée de validité de la carte médicale suffisamment longue;
    3. L'uniformisation des règles entre CPAS en matière d'aide médicale urgente.

### Une véritable politique d'intégration au niveau régional :

- Mettre en place une politique qui ne se base pas uniquement sur le parcours d'inté-

gration des primo-arrivant.e.s. Ce parcours ne peut avoir un caractère répressif et sanctionnant, mais doit au contraire produire de nouveaux droits dans une société inclusive et interculturelle. **Plus fondamentalement, le MOC entend rappeler qu'une politique d'accueil inclusive, efficace et réellement émancipatrice nécessite que des moyens et investissements suffisants soient consacrés, à tous les niveaux de pouvoirs et sur l'ensemble du territoire (et pas seulement dans les grands centres urbains), à rendre effectifs le droit pour toute personne primo-arrivante ou étrangère au logement, à l'emploi, à l'enseignement et la formation, à la culture...**

- Développer une **lutte active contre le racisme** incluant le travail de déconstruction des stéréotypes et préjugés via un soutien

*«Le MOC refuse toute criminalisation de la solidarité citoyenne.»*

actif des initiatives de terrain et un financement stable et récurrent du monde associatif.

- Mobiliser les régions et les communes pour trouver des solutions en termes de logement de qualité pour les réfugiés.
- Inciter les régions à être proactives en matière de migration économique, notamment en lien avec les métiers en pénurie.

### Informations complémentaires :

- Accord UE/Turquie 2016 : moyennant 3 milliards, la Turquie bloque les migrant.e.s sur son sol. L'UE a également

ajouté la Turquie dans sa liste de «pays sûrs» permettant ainsi d'y renvoyer les candidats.e.s réfugié.e.s...

- 35% d'augmentation du budget rapatriement entre 2014 et 2017 : il s'agit de 84,8 millions dont 9,6 millions sont consacrés aux billets d'avions et à l'encadrement lors des rapatriements et dont une partie est consacrée au master plan centres fermés

approuvé par le Conseil des ministres en mai 2017.

- Article 9bis – 9ter : articles faisant partie de la loi du 15/12/1980 sur l'accès au territoire. Il s'agit des deux articles permettant d'introduire une demande en Belgique et non pas à partir du pays d'origine. Le 9bis permet d'invoquer des raisons humanitaires et le 9ter des raisons médicales.

## 4. POUR ALLER PLUS LOIN

- ▶ Coordination et Initiative pour les Réfugiés et Étrangers (CIRÉ) : <https://www.cire.be>
- ▶ Plate-forme mineur en exil : <http://www.mineursenexil.be>
- ▶ Myria : <http://www.myria.be/fr>
- ▶ Lafleur J.-M. et Marfouk A., *Pourquoi l'Immigration ?* [https://orbi.uliege.be/bitstream/2268/215503/1/Livre\\_Lafleur&Marfouk.pdf](https://orbi.uliege.be/bitstream/2268/215503/1/Livre_Lafleur&Marfouk.pdf)
- ▶ Stop Dublin – Vidéo : « Savez-vous qui sont les dublinés ? » : <http://www.stopdublin.fr>
- ▶ Recommandations politiques de la Campagne justice migratoire du CNCD 11.11.11 : [https://www.cncd.be/IMG/pdf/memorandum\\_justice\\_migratoire\\_pdf.pdf](https://www.cncd.be/IMG/pdf/memorandum_justice_migratoire_pdf.pdf)

### La migration en chiffres :

- ▶ Eurostat : <http://ec.europa.eu/eurostat>
- ▶ Commissariat Général aux Réfugiés et aux Apatrides (CGRA) : <http://www.cgra.be/fr/chiffres>
- ▶ Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR) : <http://www.unhcr.org/fr>
- ▶ OCDE : <http://www.oecd.org/fr>



MOUVEMENT OUVRIER CHRÉTIEN



Le MOUVEMENT OUVRIER CHRÉTIEN rassemble et est le porte-parole de ses organisations constitutives : CSC, Mutualité Chrétienne, Vie Féminine, les Équipes Populaires, les JOC.



vie féminine



Équipes Populaires



JEUNES ORGANISÉS & COMBATTIFS

Avec le soutien de la



FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES



et le Mouvement Social, SCRL à finalité sociale